Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260112-DEL202601001-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 12/01/2026
DATE DE CONVOCATION : 06/01/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 (quorum : 10)
PRÉSENTS : 15 **POUVOIRS :** 2

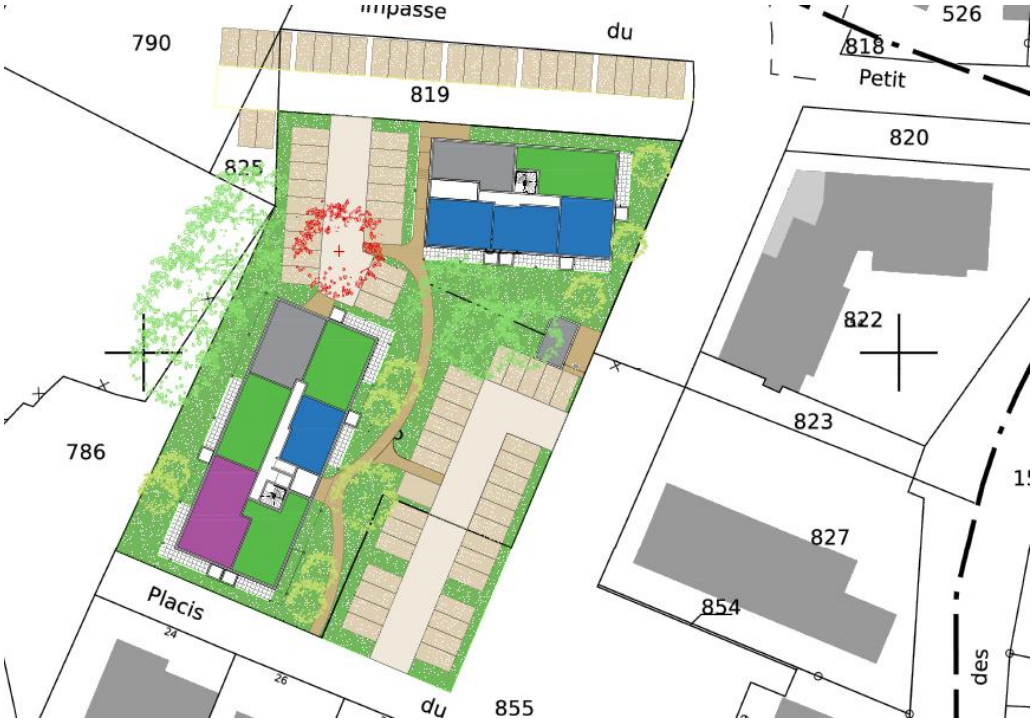
L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOVEN s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Maire.

PRÉSENTS : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Fabienne HEMERY, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Magali POISSON-VANNIER, Jacques ESTEVE, Aurélie SAULNIER (arrive à 19h37 au point 2), Yoann GUILLAUME.
POUVOIRS : Emmanuelle PELLETIER donne pouvoir à Nathalie BLOMMAERT, Ronan GUIBERT à Olivier TORTELIER,
ABSENTS : Mickaël TANGUY (excusé), Géraldine TRONCA
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yannick TRINQUART

Aménagement du territoire et cadre de vie
2026.01.001 Convention de PUP avec l'aménageur du secteur de la rue des Grands Landiers

Monsieur Yannick TRINQUART expose que la société SCCV GOVEN LE PLESSIX va prochainement déposer une demande de permis de construire sur les parcelles section AB 821 et 826, dans le secteur de la rue des grands landiers, pour la réalisation de 2 collectifs et de 37 places de stationnements d'une superficie de 2 964 m².

La Commune a anticipé et va accompagner l'arrivée de population nouvelle sur le secteur de la rue des grands landiers par une mise à niveau de ses équipements : aménagements de places de stationnements et éclairage public.



La Commune de Goven, pour poursuivre son développement, a repéré en son Plan Local d'Urbanisme différentes zones à urbaniser. Les orientations d'aménagement précisent, une densité minimale de 22 logements/hectare, et qu'un programme mixte d'habitat est à rechercher.

Le projet urbain de la **SCCV GOVEN LE PLESSIX** est soutenu par la Commune de GOVEN par son adéquation aux objectifs du Programme Local de l'Habitat et du Plan Local d'Urbanisme. Le permis de construire comprend 2 collectifs composés de 11 logements PLS et de 26 logements PLUS/PLAI retenus pour la participation. Le projet urbain partenarial portera donc sur l'ensemble des 37 logements.

…/…

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260112-DEL202601001-DE

La **SCCV GOVEN LE PLESSIX** assure la maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de l'ensemble des travaux (ensemble des constructions, voiries, réseaux, espaces verts, etc.) au sein de son assiette foncière. Elle s'engage également à :

- ✓ Verser à la Commune la participation au coût des équipements publics prévus nécessaires aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans le périmètre défini à l'article 3 de la présente convention.
- ✓ Réaliser en concertation avec la collectivité le plan d'aménagement et d'entretien des espaces verts restant à sa charge avec notamment le choix des essences, des variétés de plantes et d'agencement des massifs arbustifs.

Afin d'accompagner ce projet, etcompte tenu de l'insuffisance de certains équipements et infrastructures publiques existantes, un programme d'investissements est prévu et la participation financière de la **SCCV GOVEN LE PLESSIX** se décompose comme suit :

Equipement	**Coût prévisionnel** (valeur septembre 2025 pour travaux non encore réalisés) Arrondi à l'euro supérieur	**Calcul de la participation**	**Montant de la Participation** Arrondi à l'euro supérieur
Aménagement des places de stationnement existantes en pavés drainant (21 places) – parking nord	48 000 € HT	50 %	24 000,00 €
Aménagement de nouvelles places de stationnement en pavés drainant (8 places) et la voirie de desserte – parking ouest	40 000 € HT	50 %	20 000,00 €
Aménagement de nouvelles places de stationnement en pavés drainant (14 places) et la voirie de desserte – parking sud	72 000 € HT	50 %	36 000,00 €
TOTAL DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AMÉNAGEUR :			**80 000,00 €**

Les titres de recettes de la participation de l'aménageur seront émis suivant la périodicité suivante :

Calcul du montant de la participation par périodes	**Périodes de versements**
5 %	Au dépôt du PC
45 %	6 mois avant la livraison
50 %	A la livraison

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.332-11-3 et L.332-11-4,
Vu le PLU de la commune de GOVEN,
Vu la convention de Projet Urbain Partenarial présenté,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve la convention la convention de PUP avec l'aménageur du secteur de la rue des Grands Landiers, la SCCV GOVEN LE PLESSIX pour un montant de participation financière de l'aménageur s'élevant à la somme de 80 000,00 € ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Norbert SAULNIER

Le secrétaire de séance,
Yannick TRINQUART